

Rapport de jury Certification complémentaire en Histoire de l'art

Session 2022 Académie de Rennes

Le jury tient tout d'abord à remercier la DEC pour la qualité de l'accueil et des conditions matérielles de passation des épreuves qui se sont déroulées le 23 mars 2022 au Rectorat de Rennes.

Composition du jury :

• **IA-IPR issus de différents champs disciplinaires et responsables académiques du dossier Histoire des arts :**

Madame Gaëlle JUMELAIS-DAVID, *IA-IPR d'arts plastiques, académie de Rennes*

Monsieur Philippe CHÉREL, *IA-IPR d'histoire géographique, académie de Rennes*

• **Professeur expérimenté :**

Monsieur Stéphane BIGOT, *professeur agrégé de Lettres modernes, IAN et formateur en histoire des arts, académie de Rennes*

Profil professionnel des candidats :

	SESSION 2021	SESSION 2022																		
Les candidats	Nombre d'inscrits : 7 Absents : 2 Nombre de reçus : 5 Moyenne globale des candidats évalués : 13,8 Note la plus basse : 8 Note la plus haute : 20	Nombre d'inscrits : 5 Absents : 0 Nombre de reçus : 5 Moyenne globale des candidats évalués : 13,8 Note la plus basse : 11 Note la plus haute : 18																		
Répartition disciplinaire des candidats :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>Arts plastiques</td><td style="text-align: center;">2</td></tr> <tr><td>Histoire Géographie</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Lettres modernes</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Enseignement 1^e degré</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td style="text-align: center;">5</td></tr> </table>	Arts plastiques	2	Histoire Géographie	1	Lettres modernes	1	Enseignement 1 ^e degré	1	TOTAL	5	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>Arts plastiques</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Histoire Géographie</td><td style="text-align: center;">2</td></tr> <tr><td>Enseignement 1^e degré</td><td style="text-align: center;">2</td></tr> <tr><td>TOTAL</td><td style="text-align: center;">5</td></tr> </table>	Arts plastiques	1	Histoire Géographie	2	Enseignement 1 ^e degré	2	TOTAL	5
Arts plastiques	2																			
Histoire Géographie	1																			
Lettres modernes	1																			
Enseignement 1 ^e degré	1																			
TOTAL	5																			
Arts plastiques	1																			
Histoire Géographie	2																			
Enseignement 1 ^e degré	2																			
TOTAL	5																			
Répartition par corps de recrutement :	1 professeur des écoles 2 professeurs certifiés 2 professeurs agrégés	2 professeurs des écoles 2 professeurs certifiés 1 professeur agrégé																		

Répartition des notes obtenues :

	Notes inférieures à 11	Notes de 11 à 13	Notes de 14 à 20
Session 2021	1 candidat	2 candidats	2 candidats
Session 2022	0 candidat	3 candidats	2 candidats

Observations générales :

Le jury constate une certaine diversité des conditions d'exercice des professeurs se présentant à cette certification avec un intérêt pour les différents champs disciplinaires dépassant leur(s) seule(s) discipline(s) d'origine. Depuis plusieurs années, on observe une stagnation du nombre de candidats issus des disciplines artistiques. Les professeurs d'histoire-géographie et de lettres sont toujours fortement représentés dans les candidats. On constate également la présence régulière de professeurs issus du premier degré, depuis leur accès à la certification. La stagnation du nombre de candidats issus des disciplines artistiques observés les sessions précédentes se confirment en 2021 et 2022.

Les modalités et attendus de l'épreuve sont énoncés dans la [note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 parue au bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019](#). Il est fortement conseillé aux candidats d'en prendre connaissance.

Malgré l'intitulé de la certification « histoire de l'art » qui se réfère à la discipline universitaire, les attendus convoquent des champs culturels élargis à l'ensemble des domaines de "l'histoire des arts" telle qu'elle est enseignée actuellement dans le champ scolaire, qu'il s'agisse de l'enseignement de spécialité et de l'option au lycée ou de l'approche transversale dans le cadre du cycle 3 et du cycle 4.

La prestation des candidats :

Le rapport écrit du candidat ainsi que l'exposé oral constituent le champ d'approche qui permettra au jury de développer le questionnement dont l'objectif est de vérifier les compétences mises en œuvre.

La plupart des candidats montrent une volonté de répondre aux attentes de l'épreuve. Ceux-ci témoignent d'un intérêt fort pour l'histoire des arts avec un investissement évident dans cet enseignement. Les difficultés repérées sont principalement d'ordre pédagogique ou culturel. Elles sont notamment le reflet d'une absence de prise en compte des élèves, d'une méconnaissance des publics scolaires concernés ou d'une connaissance insuffisante de ce qu'est l'histoire des arts, de ses méthodes et ses enjeux, des programmes et des contenus d'enseignement notamment dans le cadre des options de lycée, des dispositifs partenariaux et des institutions culturelles.

Le dossier écrit :

Bien que n'entrant pas directement dans le processus d'évaluation, il contribue fortement à orienter l'exposé du candidat qui permettra au jury de construire sa stratégie d'interrogation. La démarche déclarative de tout rapport conduit le jury à en vérifier certains points, à en approfondir d'autres.

Le dossier est à construire en cinq pages, et répondant aux attentes de la certification. Un dossier qui ferait uniquement état d'un curriculum vitae ou d'un récit chronologique sur son expérience n'est bien évidemment pas suffisant. Il est conseillé de trouver un équilibre entre la façon de présenter son expérience et son vécu professionnel, ses motivations pour passer la certification dans ce domaine, et la mise en avant de projets pédagogiques, dans une dimension partenariale construite en lien avec les attendus de programmes en vigueur.

Il est nécessaire de veiller à proposer une présentation claire, aérée tout en restant vigilant sur la lisibilité, l'expression, notamment l'orthographe. L'illustration iconographique peut éventuellement se justifier mais doit rester mesurée. Les citations, si toutefois elle se justifient, doivent être référencées à des sources.

La connaissance des différentes modalités d'enseignement dans ce domaine et des programmes, les capacités d'ouverture à des domaines artistiques pluriels, la réflexion sur une approche à la fois sensible et étayée des œuvres font partie des attendus lors de l'entretien. De même, l'intérêt pour le travail en partenariat avec les structures artistiques et culturelles constitue un indicateur de l'ouverture du candidat à la diversité des expressions artistiques.

L'exposé :

L'exposé doit faire ressortir notamment des compétences en communication orale mais pas seulement. Le contenu de celui-ci doit être dissocié du rapport écrit. Le jury a apprécié les candidats témoignant de clarté et de concision dans l'expression, ainsi que de capacité à dégager une problématique d'ordre pédagogique, artistique ou culturel, amenant le jury à sélectionner certains points susceptibles d'être évoqués lors de l'entretien.

La qualité d'une communication orale s'évalue dans la posture, le regard, les gestes. Il faut éviter de se montrer trop ostentatoire dans l'étalage de son parcours professionnel et personnel mais amener de la substance, témoigner de démarches déjà éprouvées ou de parcours réalisés.

Le jury apprécie des prestations claires et structurées, avec lesquelles l'interaction avec les membres du jury est réelle et permet l'enrichissement du propos. Le recours au vocabulaire spécifique et technique, tout comme les connaissances et références relatives aux sujets évoqués doivent faire l'objet de toute l'attention du candidat.

L'entretien :

Le jury recherche à valoriser les connaissances et la réflexion du candidat. L'entretien doit ainsi permettre d'approfondir certains points évoqués lors de l'exposé. Le jury apprécie particulièrement que le candidat puisse se saisir d'une question posée, qu'il la développe en faisant preuve d'une analyse distanciée. Il a tout intérêt à exprimer son propre questionnement sur une œuvre, une démarche, un objet.

Au-delà des connaissances scientifiques et culturelles mobilisées à bon escient, l'émergence de la sensibilité artistique du candidat est toujours appréciée, lorsqu'elle est sincère, tout comme la capacité à problématiser autour d'une œuvre, d'un artiste, d'un objet d'étude ou d'une démarche de création.

La connaissance des programmes doit offrir au candidat la possibilité de développer une véritable démarche pédagogique en explorant différentes stratégies d'apprentissage, ce afin de montrer comment il amène ses élèves à questionner les œuvres, les lieux, les artistes, et de manière plus générale à construire les différentes compétences inscrites aux programmes.

Le jury se réserve la possibilité d'interroger le candidat sur d'autres champs culturels ou pédagogiques que ceux évoqués dans l'exposé : les différents domaines artistiques, les dispositifs institutionnels, les structures culturelles, les métiers et filières en rapport avec l'histoire des arts, sans oublier les connaissances épistémologiques relatives à cet enseignement.

La capacité à mener des projets collectifs tout comme à travailler en équipe sont des compétences essentielles que le candidat doit s'attacher à faire ressortir. L'inscription des projets dans une dimension de parcours de l'élève constitue également un attendu de cette épreuve.

Enfin, il est important de rappeler aux candidats la nécessité d'investir pleinement le champ transversal de l'Histoire des arts et de l'ensemble des formes d'expression artistique ; le tout devant s'inscrire dans un équilibre global. La consultation des ressources sur des sites institutionnels constitue en ce sens un appui précieux.